

**AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC**  
**N° 2025 – TEMP 34**

Demande présentée le : 07 mars 2025  
Par : l'entreprise FAZIO  
sis : 91 rue Daniel Casanova 78440 GARGENVILLE  
Au bénéfice de : Monsieur ROCHA Guillaume  
Adresse : 3 rue Berthe Morisot  
Surface occupée : un échafaudage

Le maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public susmentionnée,  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,  
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8, L 581-18 et R 581-55 à R 581-79,

**ARRETE**

**Article 1 :** Monsieur ROCHA Guillaume est autorisé à occuper le domaine public avec un échafaudage sis 3 rue Berthe Morisot à JUZIERS (78)

**du 17 au 28 mars 2025**

**Article 2 :** Ces travaux nécessiteront :

- Interdiction de stationnement à proximité du 3 rue Berthe Morisot à JUZIERS
- Traversée obligatoire des piétons signalisation à la charge du demandeur ;
- Information des riverains les plus proches susceptibles d'être embarrassés par la gêne occasionnée.
- Sécurité pour les piétons et véhicules en installant dispositif anti chute d'objet (outil, matériaux etc....)

**Article 3.** Monsieur ROCHA Guillaume est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 4.** Madame le commissaire de police, M. le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

A JUZIERS, le 10 mars 2025

Le maire, Ketty VARIN

